

DÉLIBÉRATION N° 3

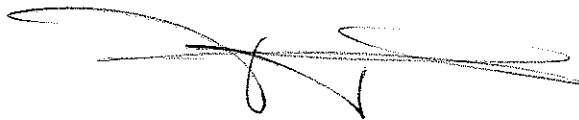
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 9 AVRIL 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2009.

Fait à Montreuil, le 9 avril 2010

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, representing the name Jérôme Fournel.

Jérôme FOURNEL

EPA La Masse des douanes



2
0
0
9

Cité de la masse à l'Hay-les-Roses (IDF)

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE



Résidence à Saint-Laurent du Maroni (Guyane)

Table des matières

I. Présentation de l'EPA Masse des Douanes.....	3
1. Présentation générale de l'Établissement.....	3
2. Organisation administrative de l'Établissement.....	3
2.1. Le Conseil d'administration.....	3
2.2. La Commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC).....	4
2.3. L'organisation de l'Établissement au niveau central et régional.....	4
3. Effectifs de l'Établissement au 31 décembre 2009	4
II. Évolution du parc de l'EPA en 2009.....	5
1. État du parc total de l'EPA fin 2009.....	5
2. Évolution du parc de l'EPA en 2009.....	5
2.1. Évolution du parc domanial.....	5
2.2. Évolution du parc locatif.....	6
III. Gestion des demandes et attributions de logements au cours de l'année 2009.....	7
1. Rappel concernant les conditions générales d'attribution.....	7
2. Gestion des demandes et attributions de logements au cours de l'année 2009...7	7
2.1. Contexte 2009.....	7
2.2. Statistiques 2009 en matière de demandes et d'attribution.....	7
IV. Éléments budgétaires et financiers.....	8
1. Ressources générales de l'Établissement en 2009.....	8
2. Principales dépenses de l'Établissement au cours de l'exercice 2009.....	8
V. Politique immobilière et marchés publics.....	9
1. Programmation immobilière 2009 et taux de réalisation.....	10
2. Opérations marquantes de l'année 2009.....	10
VI. Calendrier des rencontres 2009.....	11
1. Réunions du Conseil d'administration.....	11
2. Réunions de la Commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC).....	13
3. Groupes de travail tenus au cours de l'année 2009.....	15
VII. La Formation.....	16
VIII. Perspectives 2010.....	16
ANNEXES	

I. Présentation de l'EPA Masse des Douanes

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement public national à caractère administratif (EPA) la Masse des Douanes, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, a été créé par décret n°97-1181 du 24 décembre 1997.

Conformément à l'article 2 du décret de 1997, l'EPA La Masse des Douanes a pour mission de « pourvoir au logement des agents des services déconcentrés de la DGDDI, dans les localités où les nécessités du service l'exigent et où les logements font défaut ou sont d'un prix trop élevé ».

2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'EPA La Masse des douanes est administré par un conseil d'administration (CA) et dirigé par un directeur, nommé pour 3 ans par arrêté du ministre chargé des douanes et du ministère chargé du budget, sur proposition du président du CA.

Madame DANNA, actuelle directrice de l'Établissement public, a été nommée par arrêté du 4 septembre 2008.

2.1. Le Conseil d'administration (CA)

Le [Conseil d'administration](#) de l'EPA Masse des douanes est composé de :

- [2 membres de droit](#) : le directeur général des douanes et droits indirects, président, et la sous-directrice de la sous-direction B (programmation, du budget et des moyens) en charge de la masse, vice-présidente ou son représentant ;
- [10 représentants de la DGDDI](#), désignés parmi les responsables des services déconcentrés et des services de l'administration centrale de la DGDDI ;
- [12 représentants du personnel de la DGDDI](#).

Le directeur de l'établissement ou son représentant, l'autorité chargée du contrôle financier (CBCM) et l'agent comptable principal ou son représentant assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an :

- en novembre, pour le vote du projet de budget de l'année N+1
- et avant le 1er juillet suivant la clôture de l'exercice pour la présentation du compte financier.

Chaque réunion du conseil d'administration (CA) est précédée d'un groupe de travail nommé [commission restreinte \(CR\)](#) qui permet de préparer les travaux du conseil d'administration.

2.2. La Commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC)

L'EPA masse comporte une commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC) chargée de veiller à la régularité des opérations de gestion et de comptabilité, et d'assurer l'audit interne des procédures des services ordonnateurs et comptables incluant le système de contrôle de gestion.

2.3. L'organisation de l'établissement au niveau central et régional

Au 31 décembre 2009, l'EPA se compose :

- d'un service central, situé à Montreuil dans les locaux de la DGDDI, placé sous l'autorité de la directrice de l'Établissement, et structuré autour d'une cellule budget - politique immobilière et marchés publics, d'une cellule comptabilité ordonnateur (CCO) et d'une cellule affaires juridiques et contentieuses (cf. organigramme en annexe 1) ;
- de 27 services régionaux placés, pour chacun d'eux, sous l'autorité d'un président de commission régionale de la masse (CRM), nommé ordonnateur secondaire de la Masse des Douanes par délégation de la directrice ;
- d'une agence comptable principale (ACP) située à Paris et de 12 agences comptables secondaires (ACS), implantées en région.

L'ACP et les ACS sont placées sous l'autorité du receveur régional d'Ile de France exerçant les fonctions de comptable supérieur de l'Établissement public.

3. EFFECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

Au 31/12/2009, 149 agents (96,8 ETP) exercent des fonctions pour l'EPA, dont 102 pour le réseau ordonnateur (62,8 ETP) et 47 pour le réseau comptable (34 ETP).

Le coût total de ces agents représente 5,595 M €.

Le tableau détaillé des effectifs mis à disposition de l'EPA est joint au présent rapport en annexe 2.

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, l'EPA emploie 11 personnels contractuels : 7 gardiens d'immeubles employés à temps plein et 4 femmes de ménage employées à temps partiel, soit 9 ETP (cf. annexe 3)

Le montant total des dépenses des personnels contractuels s'est élevé en 2009 à 215 934 €

II. Évolution du parc de l'EPA en 2009

1. ÉTAT DU PARC TOTAL DE L'EPA

Au 31 décembre 2009, l'EPA Masse des douanes dispose d'un parc total de **3744 logements** dont :

- 2501 logements pour le parc domanial ;
- 1243 logements pour le parc locatif.

En 2009, le parc total a diminué de 106 logements (3850 logements en 2008 - soit - 2,7 %)

Le descriptif du parc total de l'EPA est repris en annexe 4.

2. ÉVOLUTION DU PARC DE L'EPA

2.1. Évolution du parc domanial

Le parc domanial est en légère diminution entre 2008 et 2009 (50 logements, soit - 2%).

Dans le cadre de la politique de cessions engagée ces dernières années, (céder les cités onéreuses et/ou sous occupées afin de dégager des ressources pour rénover d'autres cités) **256 logements domaniaux ont été remis aux Domaines** au cours de l'exercice 2009, soit **19 cités**.

Parmi ces 19 cités, 6 présentaient un taux de présence douanière de 0% (soit 31,6% du nombre de cités remises aux domaines en 2009).

12 CRM sur 27 sont actuellement concernées par ces cessions, la plus impactée étant celle de Lille (6 cessions).

La contrepartie de la remise aux domaines pour cessions est un retour financier sur le compte d'affectation spéciale (CAS) qui permet d'investir dans la rénovations d'autres cités .

Les biens effectivement cédés en 2009 représentent un retour potentiel sur CAS de 2,4 M €.

Le montant total de retour sur CAS de l'ensemble des biens restitués à France Domaine est évalué au 31/12/2009 à environ 11,8 M €.

2.2. Évolution du parc locatif

Les logements locatifs sont restitués aux bailleurs en cas de vacance prolongée.

Le parc locatif a diminué de 56 logements entre 2008 et 2009, (soit - 4,3%).

Toutefois, l'EPA poursuit sa politique de réservation « ciblée » dans les CRM où le besoin de logements est le plus avéré (ex. IDF).

Ainsi, en 2009, deux conventions de réservation pour un total de 11 logements ont été signées :

- Dammartin-en-Goële : 4 logements, 2 T2 et 2 T4
- Survilliers : 7 logements, 5 T2 et 2 T3

III. Gestion des demandes et attributions de logements au cours de l'année 2009

1. RAPPEL CONCERNANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION

Les logements gérés par l'Établissement sont attribués prioritairement aux agents des douanes en activité, à l'issue d'un examen en commission d'attribution paritaire régionale, dans le respect d'un règlement d'attribution.

Il convient de souligner que les modalités d'attribution des logements diffèrent en fonction de la catégorie de logement sollicité : domanial ou locatif. Dans le premier cas, le règlement d'attribution des logements s'applique à l'exclusion de tout autre texte et l'interlocuteur est l'EPA Masse des douanes ; dans le deuxième cas la commission de classement n'émet qu'un avis de pré-attribution du logement. L'attribution du logement n'est définitive qu'une fois la candidature agréée par le bailleur.

2. GESTION DES DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2009

2.1. Contexte 2009

L'année 2009 a été marquée par la modification de l'article 2a) du règlement d'attribution pour tenir compte de la gestion des demandes relevant d'agents en poste dans les CRM limitrophes, avec fixation de limites géographiques et fonctionnelles (60km de distance ou 1 heure de trajet et impossibilité d'obtenir un logement social auprès de la masse à la résidence administrative ou à proximité immédiate de celle-ci).

Au cours du deuxième semestre 2009, 5 demandes ont été déposées à ce titre et ont toutes été satisfaites.

2.2. Statistiques 2009 en matière de demandes et d'attribution

Remarque préalable :

Un contrôle de gestion permettant de dégager le bilan des conditions d'attribution des logements a été mis en place le 1er juillet 2009, conformément à la note n° 09000743 du 6 juillet 2009 du service central.

Les statistiques détaillées en annexe 5 portent donc sur la seule période du 1er juillet au 31 décembre 2009.

- En Île de France, 549 « candidats » ont déposé 2532 demandes de logements.

110 logements ont été attribués, ce qui représente un taux de satisfaction des demandes de 20,04 % (compte tenu du fait que la plupart des agents sont candidats sur plusieurs cités, voire sur différents types d'appartements). .

- Dans les autres services régionaux, 306 « candidats » ont déposé 384 demandes de logements.

276 logements ont été attribués, ce qui représente un taux de satisfaction de demandes de 90 %.

IV. Éléments budgétaires et financiers

1. RESSOURCES GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2009

L'EPA Masse dispose de [deux types de ressources principales](#) :

- les redevances d'occupation et les provisions pour charges versées par les agents occupant les logements qui se sont élevées à 16,7 M € (soit 83,3 % des recettes totales) en 2009, dont :
 - 7,3 M € de redevances d'occupation pour le parc domanial ;
 - 4,8 M € pour le parc locatif ;
 - 4,5 M € au titre des facturations des charges locatives.
- une subvention budgétaire de l'État, d'un montant de 500.000 € en 2009, abondé de la subvention d'une partie du produit du régime de travail supplémentaire (RTS) des agents des douanes, qui s'est élevé à 130 964 € en 2009.

En 2009, [les recettes de l'Établissement se sont élevées à 24,7 M €](#) (réparties en 20 M € de produits d'exploitation et 4,7 M € de ressources au tableau de financement).

2. PRINCIPALES DÉPENSES DE L'ÉTABLISSEMENT AU COURS DE L'EXERCICE 2009

[Les principaux postes de dépenses](#) de l'EPA Masse concernent :

- le paiement des loyers et des charges relatives aux logements pris à bail ou réservés auprès d'organismes spécialisés et pour lesquels l'EPA joue le rôle d'intermédiaire financier avec les locataires ; le montant total de la dépense s'élève à 7,1 M € (5,4 M € pour les loyers et 1,7 M € pour les charges locatives) ;
- l'entretien courant et le mandatement des travaux de la programmation immobilières, pour un montant total de 4,4 M € ;
- le paiement de dépenses d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile et logements pour célibataire) : 145 000 € ;
- les taxes (foncières, ordures ménagères) : 1 745 899 € ;
- les droits de réservations de logements : 400 000 €.

En 2009, [le montant total des dépenses mandatées par l'Établissement est de 21,1 M €](#), dont 18,1 M € de charges d'exploitation et 3 M € de dépenses d'investissement.

L'exécution du budget 2009 a généré un bénéfice d'exploitation de 1 942 518 € et un apport au fonds de roulement de 1 644 487 €. Cet excédent de trésorerie provient essentiellement des difficultés de réalisation de la programmation immobilière.

V. Politique immobilière et marchés publics

1. PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE 2009 ET TAUX DE RÉALISATION

La programmation immobilière 2009 a été examinée en concertation avec les organisations syndicales lors du groupe de travail préparatoire au conseil d'administration du 12 novembre 2008, sur la base du recensement exhaustif des besoins en matière de travaux effectué en amont par les services régionaux.

Ainsi, pour 2009, le montant des besoins en travaux recensés a été évalué à 5.639.883 €.

Le CA de novembre 2008 a validé les propositions du groupe de travail et adopté, compte tenu des priorités qui se sont dégagées, une programmation immobilière 2009 d'un montant de 2.004.450,59 €¹.

Par ailleurs, le conseil d'administration a pour la première fois voté le principe d'une tranche conditionnelle de travaux susceptible d'être affermie dans l'hypothèse où des marges financières se dégageraient en cours d'année.

Après affermissement de cette tranche conditionnelle, les crédits (hors études) votés pour le financement de la programmation immobilière se sont élevés à 2.660.286,59 euros permettant de couvrir 47,17 % des besoins de financement exprimés (5.639.883 euros).

En 2009, l'EPA a effectivement mandaté des dépenses de travaux et études d'un montant de 4.431.888,57 €, ce qui représente une augmentation de près de 20 % par rapport à 2008. L'accélération du rythme d'exécution de la programmation immobilière constatée depuis 2006 s'est donc confirmée.

1) 613 275 € ont été engagés pour les dépenses d'honoraires divers liées à cette PI.

2. OPÉRATIONS MARQUANTES DE L'ANNÉE 2009

Rénovation de la cité de l'Hay Les Roses

L'EPA a mis en œuvre, en 2009, un marché de rénovation globale de la cité de l'Hay les Roses pour un montant total de 2.341.596,65 €.

Cette cité composée de 100 logements, est le seul immeuble domanial de l'EPA situé en Ile de France.

Ces travaux sont partiellement financés grâce à des retours de produits de cession issus du compte d'affectation spécial (CAS).

L'opération consiste à rénover l'intégralité des parties extérieures de la cité (ravalement des façades, création de locaux de tri sélectif, réfection des toitures terrasse) et à sécuriser son enceinte en y installant une clôture, des portails automatiques et un nouveau système d'interphone plus moderne.

Les parties communes seront complètement rénovées et mises aux normes aussi bien en ce qui concerne la sécurité incendie que l'électricité. Par ailleurs, la totalité des pièces humides (cuisines, salles de bain et WC) de cette cité sera rénovée à l'issue de cette opération.

Plan de relance gouvernemental

L'EPA a par ailleurs bénéficié, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, du subventionnement direct ou indirect des opérations suivantes :

- Ravalement de façade de la cité de Granville et, pour les cités d'Ouistréham et d'Honfleur, la rénovation des pièces humides et le remplacement des sols des pièces sèches pour un montant total de 257 000 €
- Diagnostic complet des cités de Baimbridge et du Havre

VI. Calendrier des rencontres 2009

1. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2009, le conseil d'administration de l'EPA Masse, s'est réuni à trois reprises les :

- 1er avril 2009
- 1er juillet 2009
- 17 novembre 2009.

Ces conseils d'administration ont permis notamment :

- l'engagement d'une discussion sur les perspectives financières pluriannuelles de l'établissement, avec la présentation d'un plan d'action pluriannuel sur 5 ans (CA du 1er avril 2009) ;
- la première présentation du contrôle de gestion mis en œuvre au sein de l'EPA (CA du 17 novembre 2009).

Un relevé thématique des principales délibérations adoptées en 2009 est joint en annexe 6.

2. RÉUNION DE LA COMMISSION D'AUDIT ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES (CAVC)

La Commission d'audit et de vérification des comptes de la masse des douanes s'est réunie le 11 mars 2009.

La synthèse des conclusions de la CAVC a été présentée par l'inspection des services au cours du conseil d'administration du 1er avril 2009.

La CAVC a émis à l'unanimité un avis favorable à l'approbation du compte financier 2008, assorti de 4 recommandations :

- [refondre les instructions données aux ordonnateurs secondaires par le service central, en relation avec l'agence comptable principale \(ACP\) ;](#)

Sur ce point, en fin d'année 2009 le site Aladin de l'EPA a été entièrement remodelé et a fait l'objet d'une mise à jour des informations accessibles en ligne.

Ce site permet aux agents en poste dans les unités régionales (UR) et les agences comptables secondaires (ACS) d'accéder à une importante documentation thématique et à la majorité des instructions générales établies par le service central (SC).

- renforcer la formalisation du contrôle interne au sein du service central ordonnateur ;

Un contrôle de supervision et de second niveau a été mis en œuvre au sein de la cellule « Budget et politique immobilière ».

Un tableau de bord de suivi des travaux programmés a été élaboré . Il permet de disposer d'un recensement et d'un suivi exhaustif de l'ensemble des opérations engagées et programmées.

- poursuivre la mise en adéquation du parc des logements gérés avec celui des logements en dotation ;

Neuf cités du parc domanial géré par l'EPA ne sont pas valorisées en tant qu'immobilisations corporelles dans les comptes de la Masse.

Les démarches nécessaires à l'intégration de ces neuf cités en comptabilité ont été engagées auprès de France Domaine.

Pour le cas particulier de la cité de La Joliette, le Conseil d'administration de l'EPA a validé le principe d'une régularisation progressive du statut juridique de la cité au fur et à mesure de la réhabilitation des bâtiments conditionnée par le produit du retour des cessions.

- optimiser le suivi des travaux, afin de procéder plus rapidement à la clôture comptable et à l'inscription des immobilisations correspondantes.

Le tableau de bord relatif au suivi des travaux programmés poursuit cet objectif.

3. **GROUPES DE TRAVAIL TENUS AU COURS DE L'ANNÉE 2009**

Au cours de l'année 2009, 9 groupes de travail avec les organisations syndicales ont été organisés.

Le calendrier et les sujets traités figurent dans le tableau récapitulatif joint en annexe 5

VII. La Formation

L'activité soutenue de l'EPA masse et les chantiers de réforme engagés n'ont pas permis de réaliser en 2009 d'action de formation des réseaux ordonnateurs et comptables.

VIII. Les perspectives 2010

Deux évènements majeurs marqueront l'année 2010 :

- l'organisation des élections des représentants des personnels au conseil d'administration et aux commissions régionales de la masse ;
- la mise en œuvre du resserrement du réseau comptable avec la création d'une agence comptable centralisée qui regroupera l'intégralité des 27 comptabilités ordonnateurs

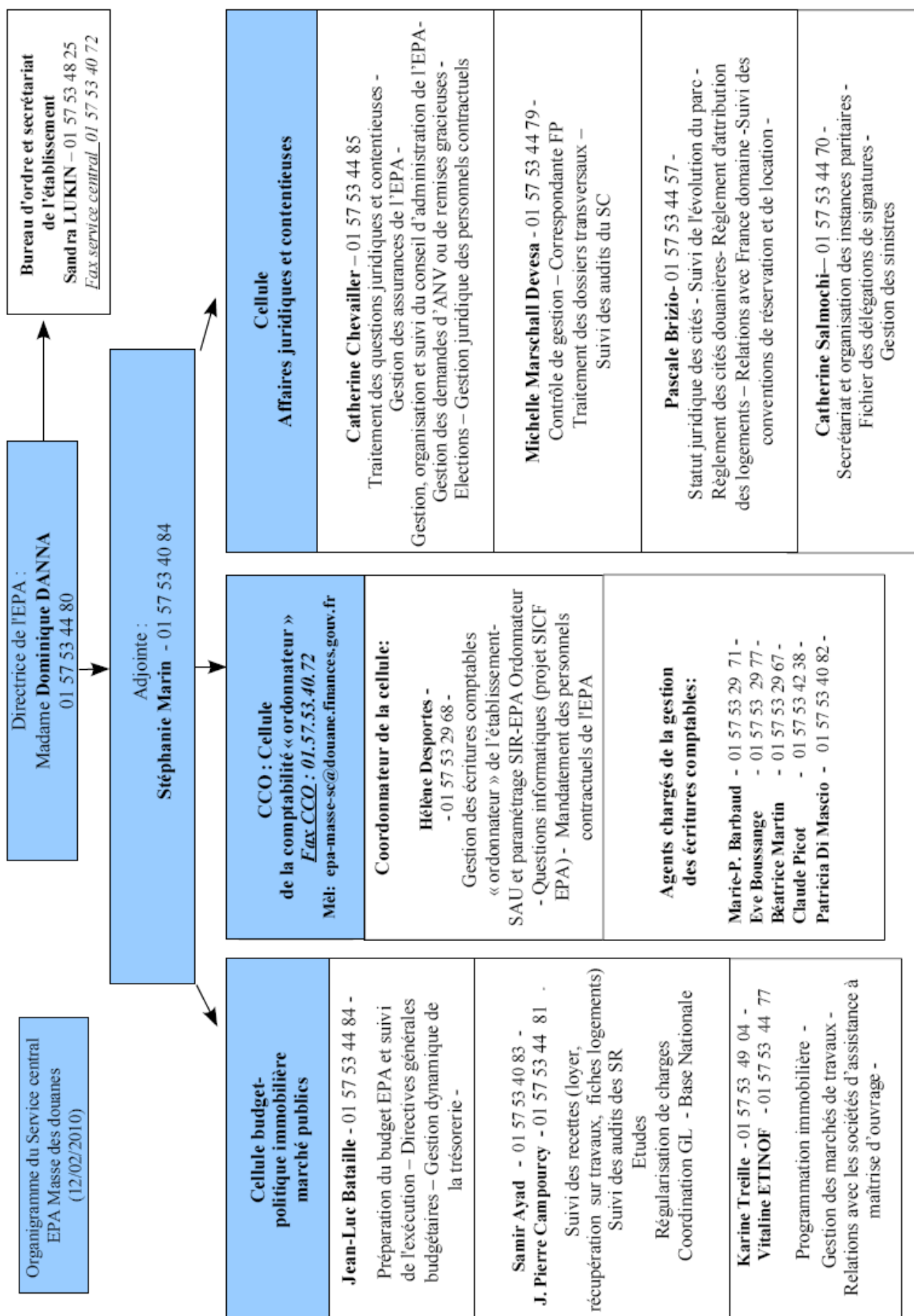
Un plan de formation spécifique accompagnera ces évolutions.

Au cours du premier trimestre 2010, une session de formation des ordonnateurs de quatre jours regroupant 20 agents issus de 13 des 27 unités régionales existantes, a été organisée à l'école des douanes de Tourcoing.

La réforme du réseau comptable sera accompagnée, à l'automne 2010, par la mise en œuvre d'une action de formation spécifique, théorique et pratique, de 4 semaines.

ANNEXES

Organigramme du service Central



État des effectifs de l'EPA

EPA MASSE DES DOUANES

NOMBRE D'AGENTS (Effectifs physiques et ETP) au 31_12_2009

(agents des services centraux et régionaux mis à disposition de l'EPA, rémunérés par la DGDDI)

Interrégion	Service régional	Fonction "ordonnateur"		Fonction "comptable"		Total	
		Nbre d'agents	E.T.P.	Nbre d'agents	E.T.P.	Nbre d'agents	ETP
Ile de France	Service central	18	16			18	16
	Ile de France DI	10	7,8	10	8	20	15,8
Metz	Metz	4	2,2	4	3,8	8	6
	Mulhouse	3	1,1			3	1,1
Lille	Lille	6	3,5			6	3,5
	Dunkerque	4	2,9	4	2,8	8	5,7
Rouen	Rouen	3	0,7			3	0,7
	Le Havre	4	2,4	4	3,1	8	5,5
	Caen	2	1,1			2	1,1
Nantes	Nantes	2	1			2	1
	Rennes	3	1,9	4	2,2	7	4,1
	ENBD La Rochelle	4	1,3			4	1,3
Bordeaux	Bayonne	3	2,1	2	1,1	5	3,2
Montpellier	Montpellier	2	1,1			2	1,1
	Perpignan	2	1,1			2	1,1
Marseille	Marseille	5	4,1	6	5,2	11	9,3
	Provence	2	1,1			2	1,1
	Nice	4	1,3			4	1,3
	Corse	2	1,1			2	1,1
Lyon	Lyon	2	0,6			2	0,6
	Annecy	3	2,1	4	3,1	7	5,2
	Chambéry	2	1,1			2	1,1
Dijon	Dijon	2	1,6			2	1,6
	Besançon	2	1,1	3	2,1	5	3,2
Antilles Guyane	Martinique	2	0,4	2	0,4	4	0,8
	Guadeloupe	4	1	2	1,1	6	2,1
	Guyane	2	1,1	2	1,1	4	2,2
TOTAL		102	62,8	47	34	149	96,8

EPA Masse des douanes

ETAT DES PERSONNELS CONTRACTUELS AU 31/12/2009

ETAT CIVIL	Année présumée de départ à la retraite (60 ans)	Type de contrat	Date de prise d'effet du contrat	Fonctions de l'agent	Lieu d'exercice	Régime de travail	Grade	Echelon
FEMMES DE MENAGE								
Mme Anne LE QUEAU née le 23/10/52	2012	Droit public à durée indéterminée temps incomplet	13/04/01	Femme de ménage	Cité douanière de St Malo	68 heures mensuelles	Agent des services techniques 2ème classe	4ème
Mme Halima AMHA née en 1953	2013	Droit public à durée indéterminée temps incomplet	13/04/01	Femme de ménage	Cité douanière de Maiche	12 heures mensuelle	Agent des services techniques 2ème classe	4ème
Mme Jocelyne FROMILHAGUE née le 03/09/53	2013	Droit public à durée indéterminée temps incomplet	13/04/01	Femme de ménage	Cité douanière de Montbelliard	10 heures mensuelles	Agent des services techniques 2ème classe	5ème
Mme Georgina COSTA née le 11/08/1964	2024	Droit public à durée indéterminée temps incomplet	13/04/01	Femme de ménage	Cité douanière de Modane	24 heures mensuelles	Agent des services techniques 2ème classe	4ème
GARDIENS D'IMMEUBLE								
M. LOUAZZANI M'bark né le 01/01/1956	2016	Droit public à durée indéterminée à temps complet applicable aux gardiens et gardiennes d'immeubles	01/02/02	Gardien d'immeuble	Cité douanière de Limeil-Brevannes	151,67 h mensuelles Temps complet	Agent des services techniques 2ème classe	3ème
Mme ANDRADE Amanda née le 14 mai 1945	2005 (64 ans en 2009)	Droit public à durée indéterminée à temps complet applicable aux gardiens et gardiennes d'immeubles	01/01/01	Gardienn d'immeuble	Cité des douanes de Tremblay III	151,67 h mensuelles Temps complet	Agent des services techniques 2ème classe	4ème
Mme DELPLANCHE Micheline née le 22 mars 1959	2019	Droit public à durée indéterminée à temps complet	13/04/01	Gardienn d'immeuble	Cité des douanes de L'Hay-Les-Roses	151,67 h mensuelles Temps complet	Agent des services techniques 2ème classe	8ème
M. FRANTZ Wilfried né le 23 avril 1974	2034	Droit public à durée indéterminée temps complet	01/04/03	Gardien d'immeuble	Cité des douanes de la Joliette	151,67 h mensuelles Temps complet	Agent des services techniques 2ème classe	4ème
M. POUYFAUCON Brice né le 22 juillet 1984	2044	Droit public à durée indéterminée temps complet	01/01/04	Gardien d'immeuble	Cité des douanes de la Joliette	151,67 h mensuelles Temps complet	Agent des services techniques 2ème classe	3ème
M. GUEROULT Patrick né le 12/10/49	2009	Droit public à durée indéterminée temps complet	01/04/03	Gardien d'immeuble	Cité douanière du Havre	151,67 h mensuelles Temps complet	Agent des services techniques 2ème classe	4ème
M. VITALIS Jeremy Né le 31/10/1988	2048	Droit public à durée déterminée temps complet	22/10/09	Gardien d'immeuble	Cité des douanes de la Joliette	151,67 h mensuelles Temps complet	Agent des services techniques Echelle 3	1er

État du parc de logements au 31/12/2009 (en nombre de logements)

État du parc au 31/12/2009 : en nombre de logements				
3 744 *				
DOMANIAUX	LOCATIFS			
2501	1 243			
66,80%	33,20%			
	Réservations (hors SNI)	Prises à bail	Réservations SNI	
	369	105	769	
			convention 18/5/2005	autres conventions
			536	233

* A noter que 27 de ces 3 744 logements sont utilisés comme locaux administratifs

- Les logements domaniaux sont propriété de l'État, mis à disposition de l'EPA qui en assure la gestion et l'entretien sur ses fonds propres ;
- Les logements locatifs appartiennent à des bailleurs sociaux liés à l'EPA par convention. Ils comportent :
 - Les logements « réservés » hors SNI : 29,7 % du parc locatif ;
 - Les logements réservés auprès de la SNI : soit 61,9 % du parc locatif ;
Les conventions de réservation permettent de disposer sur une longue période (environ 25 ans) de logements en contrepartie d'une participation à la construction ou d'un droit de réservation
 - Les logements pris à bail : 8,4 % du parc locatif.
Les conventions de prise à bail sont de durée plus limitée que les conventions de réservation mais sont renouvelables et non assorties de contrepartie financière en dehors des loyers et provisions pour charge.

**Chiffres relatifs aux demandes
et attributions de logements
(période du 1er juillet au 31 décembre 2009)**

Les chiffres pour la période 1er juillet - 31 décembre 2009	IDF	Autres CRM
Durée moyenne nationale de traitement d'une demande de logement	31 jours (29 jours pour l'IDF)	
Nombre de demandes de logement (*)	549 (*)	306 (*)
Parmi les demandes, agents déjà logés à la Masse des douane	126	85
Demandes d'agents relevant d'une CRM limitrophe	0	5
Nombre de logements sollicités NB : chaque agent peut solliciter plusieurs types de logement.	2532	384
Nombre de logements obtenus	110	276
Nombre de demandes de logements refusées	439	30

(*) Il s'agit du nombre d'agents qui déposent une demande, sachant que chaque candidat peut demander plusieurs cités et plusieurs types d'appartements dans chaque cité (cas très fréquent en IDF où un même agent demande en moyenne 4,6 logements).

Récapitulatif des délibérations 2009 **adoptées en conseil d'administration**

Conventions :

- actualisation des conventions passées entre la DGDDI et l'EPA relatives aux biens immobiliers et mobiliers et au personnel ;
- renouvellement de la convention DGDDI/Masse des douanes relative aux missions de l'Inspection des services dans le cadre de la commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC) et plan d'audit 2010-2012.

Gestion locative :

- modification de l'article 2a) du règlement d'attribution pour tenir compte de la gestion des demandes relevant d'une CRM limitrophes.

Loyers :

- suppression progressive de la péréquation à la rotation du locataire pour 540 logements à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- refonte complète de la grille des loyers à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Budget :

- approbation du compte financier 2008 (rapport CAVC) ;
- approbation de la décision modificative n°1 (DM1) au budget 2009 et programmation complémentaire 2009 ;
- approbation du budget primitif 2010 qui intègre pour la première fois la pluriannualisation des opérations majeures de programmation immobilière.

Programmation immobilière (PI) - Travaux :

- approbation de la PI 2010 pour un montant de 3 488 187,65 € (démarrage de la rénovation des cités de La Rochelle et du Havre avec utilisation du CAS et lancement de la procédure pour le bail emphytéotique relatif aux bâtiments G et K de la cité de la Joliette) ;
- autorisation de lancement d'un appel d'offre concernant la conclusion d'un bail emphytéotique pour les bâtiments G et K de la cité de la Joliette, en vue de leur rénovation ;
- autorisation de passation d'un marché d'assistance à la passation du bail emphytéotique sur les bâtiments G et K de la Joliette.

Remises aux domaines de cités :

- 19 cités ont été remises aux domaines au cours de l'année 2009 ;
- Par ailleurs, une parcelle prélevée sur le terrain d'assiette de l'immeuble de Douvaine a été remise à l'administration.

Admissions en non valeur - remises gracieuses :

- Quatre admissions en non valeur pour un montant total de 10 727, 31 € et une remise gracieuse de 1 027,71 € ont été prononcées.

Divers :

- Présentation du nouveau protocole de contrôle financier signé le 6 novembre 2008 avec le service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) ;
- Reconduction de l'indemnité exceptionnelle de fonctions en faveur des personnels contractuels employés par l'EPA.

Groupes de travail de l'année 2009

Date du GT	Thèmes abordés
4 février 2009 11 février 2009	Examen de la mise en œuvre des conclusions de la mission d'audit IGF/IS de l'EPA
18 mars 2009	« La cité de la Joliette ».
29 avril 2009 19 mai 2009	Poursuite de l'examen de la mise en œuvre des conclusions de la mission d'audit IGF/IS de l'EPA.
17 juin 2009	« La cité de la Joliette ».
28 sept. 2009	Le resserrement du réseau comptable
7 oct. 2009	Programmation immobilière 2010 et incidence des rénovations sur le montant des loyers
18 déc. 2009	La préparation aux élections des représentants du personnel au CA et aux CRM